

DEPARTEMENT
<b>CHER</b>
CANTON
<b>SANCERRE</b>
COMMUNE
<b>SANCERRE</b>

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**NOUS**, Laurent PABIOT, Maire de la Ville de SANCERRE,

**VU** les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,

**VU** les articles L 2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire portant sur des objets particuliers,

**VU** l'arrêté municipal permanent du 27 mars 1973 approuvé par la Préfecture du CHER le 24 septembre 1973 relatif à la circulation et au stationnement en ville,

**VU** le Code de la Route.

**VU** le Code de la Voirie Routière.

**VU** la demande de la société "VACHERON VIGNERONS S.A.S." (Email: [vacheron.sa@orange.fr](mailto:vacheron.sa@orange.fr); TEL : 02-48-54-09-93) en date du 10 avril 2021.

**CONSIDERANT** que des travaux de maçonnerie (coulage d'une dalle de béton) doivent être effectués rue du Puits Poulton à Sancerre.

**CONSIDERANT** qu'une vingtaine de camions toupie et un camion pompe seront nécessaires pour ces travaux.

**ARRETONS**

**Article 1er** : Entre le 26 avril 2021 et le 10 mai 2021 et **A L'EXEPTION DES 5 ET 6 MAI 2021**, les rues et places suivantes seront interdites au stationnement et la circulation sera fortement perturbée :

Rue Du Puits Poulton, Rue de la Croix de Bois, Rue Du Pavé Noir, Rue Saint-Père, Place Saint-Père, Place de la Panneterie.

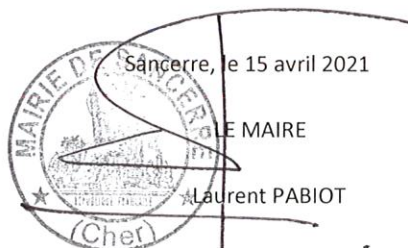
La rue Du Puits Poulton sera fermée à la circulation et occupée par un camion pompe.

**Article 2** : Les dispositifs de sécurité et de signalisation réglementaire nécessaires à ce type de circulation seront mis en place par la société "VACHERON VIGNERONS S.A.S." (Signalisation Temporaire) du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée le 6 Novembre 1992.

**Article 3** : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4** : M. Le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, M. le Chef de Service de la Police Municipale, M. le Chef de Service du service Technique et la société "VACHERON VIGNERONS S.A.S.", sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de SANCERRE.

Sancerre, le 15 avril 2021  
 LE MAIRE  
 Laurent PABIOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

- Rue Du Puits Poulton
- Rue de la Croix de Bois
- Rue Du Pavé Noir
- Rue Saint-Père
- Place Saint-Père
- Place de la Panneterie

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Rue Du Puits Poulton

**DU 26 AVRIL 2021**

**AU 10 MAI 2021**

**A**

**L'EXCLUSION**

**DES 5 ET 6 MAI 2021**